

Contactez-nous !

Remplissez le formulaire ci-dessous et envoyez-le à l'adresse suivante :



Communauté de Communes du Pays de Stenay et du Val Dunois
6D, avenue de Verdun
55700 STENAY
opah.stedun@outlook.fr

→ **Vous :**
Nom : Prénom :
Adresse :
Code postal : Commune :
Téléphone :
Mail :

→ **Adresse de votre projet :**
Code postal : Commune :

- Propriétaire occupant
 - Logement locatif occupé ou non
 - Copropriété
- Votre logement a-t-il plus de 15 ans ?
- OUI NON

→ **Vos travaux envisagés :**

- Amélioration énergétique
- Adaptation du logement pour le maintien à domicile
- Réhabilitation de logements dégradés
- Ravalement de façades

→ **Vos disponibilités :**
Jours et horaires :

ATTENTION : les travaux ne doivent absolument pas commencer avant l'accord des financeurs !

Je souhaite améliorer mon logement ?

Contactez nous !

Démarches gratuites et sans engagement

→ **par voie postale :**
Communauté de Communes du Pays de Stenay et du Val Dunois
6D, avenue de Verdun
55700 STENAY

→ **par téléphone ou courriel :**
03 72 06 00 19 (Juliette LEPERS)
opah.stedun@outlook.fr

→ **lors des permanences* à la Communauté de Communes :**

- le 2^{ème} mercredi de chaque mois de 10h30 à 12h30
- le 4^{ème} mercredi de chaque mois sur rendez-vous

→ **lors de visites à domicile**

* pas de permanence en août et la dernière semaine de décembre

Opération soutenue par :



POUR RÉNOVER C'EST MIEUX D'ÊTRE AIDÉ

- > Aides financières
- > Conseils techniques
- > Assistance administrative
- > Démarches gratuites et sans engagement

Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)

2020 - 2023

Qui est concerné ?

→ Propriétaires occupants

(pour toutes les communes du territoire)

Pour réaliser des économies d'énergie.

Pour améliorer le logement face à des situations d'inconfort ou de perte d'autonomie.

Pour mettre en valeur la façade visible depuis l'espace public

→ Propriétaires bailleurs

(de logements situés à DUN-SUR-MEUSE et STENAY uniquement)

Pour réaliser des économies d'énergie et /ou résoudre des situations de dégradation.

Pour mettre en valeur la façade visible depuis l'espace public

Pour proposer un loyer maîtrisé.

Avec quelles aides, quels conseils ?

L'opération engagée jusqu'à mars 2023 peut vous permettre de réaliser votre projet de travaux dans le logement que vous occupez ou que vous souhaitez louer, grâce à :

→ des conseils gratuits et personnalisés

- Par l'opérateur URBAM CONSEIL : informations et conseils, visites sur place, étude de faisabilité de votre projet, expertise technique, assistance dans le montage et le suivi des dossiers de subventions.

→ des aides financières importantes

- De l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), de la Communauté de Communes du Pays de Stenay et du Val Dunois, du Conseil Départemental de la Meuse et de la Région Grand-Est.
- D'autres organismes au cas par cas.
- Sous conditions de ressources pour les propriétaires qui occupent leur logement à titre de résidence principale.
- Sous conditions de location à loyer modéré pour les propriétaires bailleurs.

→ des prêts incitatifs et des avantages fiscaux

- TVA à taux réduits.
- Crédit d'impôt pour travaux liés au maintien à domicile.
- Défisicalisation locative.
- Eco-prêt à taux zéro (éco-PTZ).
- Dispositif d'avance de subventions.



Comment l'OPAH de la Communauté de Communes du Pays de Stenay et du Val Dunois peut m'accompagner ?

- Je remplis le formulaire situé au dos
- URBAM CONSEIL me contacte
- Je définis mon projet sur la base de conseils techniques et d'une visite.
- Je suis accompagné(e) dans les étapes de montage de mon dossier de financement.
- Je suis accompagné(e) dans la réalisation des travaux et pour obtenir les subventions.

Pour quels travaux ?

- Amélioration énergétique
- Adaptation du logement pour le maintien à domicile
- Réhabilitation de logements dégradés
- Valorisation du patrimoine architectural

